Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 9 (1921)

Heft: 119

Artikel: La quinzaine suffragiste : en Suisse. - En Belgique. - En Grèce

Autor: E.Gd.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-256667

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La Quinzaine suffragiste

En Suisse. — En Belgique. — En Grèce.

Pas brillante pour nous, femmes suisses, cette première semaine de mai. Une fois de plus, la « plus vieille démocratie du monde » s'avère incroyablement rétrograde dans la reconnaissance des droits individuels d'un chacun, qu'il soit pauvre ou riche, puissant ou misérable, intelligent ou borné... D'un chacun ? oui, mais pas d'une chacune! Car le droit de vote, ce « droit qui garantit tous les autres et sans lequel les autres n'existent pas », comme l'ont défini des théoriciens du droit public, ce droit de vote qu'exercent à l'heure actuelle *cent trente-huit millions* de femmes à travers le monde sans que cela ait arrêté la terre de tourner — vient d'être refusé à nos confédérées de deux cantons. C'est tout de même grotesque.

On lira ci-après l'article que consacre notre collaboratrice spéciale à la défaite du suffrage féminin dans le canton de Vaud. Pour nous toutes elle était prévue, les électeurs campagnards éprouvant une singulière répugnance à reconnaître à la femme les droits qu'ils se glorifient eux-mêmes d'exercer. Et pourtant, où la femme, plus qu'à la campagne, a-t-elle des charges, des responsabilités, où supporte-t-elle un plus lourd fardeau de besognes multiples qui exigent autant de savoir-faire et d'ingéniosité que de courage et de patience?

La même réflexion peut s'appliquer au canton de Glaris, où la Landsgemeinde, réunie le 1er mai, a également refusé le droit de vote restreint que demandait pour les femmes une pétition lancée en janvier ; mais d'autres circonstances connues de nos lecteurs doivent intervenir ici pour permettre l'évaluation à sa juste valeur de ce vote négatif. En effet, les partisans du suffrage féminin au Grand Conseil glaronnais avaient demandé et obtenu un préavis favorable au renvoi de la discussion de cette pétition à la Landsgemeinde de 1922 : ils se rendaient parfaitement compte qu'une idée si nouvelle, que quelques conférences et quelques articles de journaux à peine avaient eu le temps de répandre depuis janvier, devait être encore popularisée avant d'affronter le verdict d'une Landsgemeinde, et qu'une année de propagande était indispensable pour atteindre ce but. Mais nos adversaires avaient fait un raisonnement analogue, et battus au Grand Conseil, ils mobilisèrent toutes les forces à la Landsgemeinde pour obtenir la discussion immédiate qui, dans ces conditions, ne pouvait aboutir qu'à un échec. On aurait donc tort de représenter le vote de Glaris comme une décision mûrie, un vote raisonné d'électeurs parfaitement au courant de la question sur laquelle ils se prononçaient. Ça n'a été que le premier réflexe, devant une nouveauté encore étrange pour des populations montagnardes. En langage moderne, c'est un vote « saboté ». Il n'est pas mauvais que nos amis le sachent, afin de pouvoir rétorquer les conclusions que l'on ne manquera pas, parmi nos adversaires, de tirer du vote du 1er mai.

Heureusement que, pour nous consoler, nous avons ouï les déclarations de M. Motta! Recevant avec les journalistes belges en tournée de visite chez nous le chef du Département politique fédéral, M. Pelzer, ministre de Belgique en Suisse, a poussé une petite pointe sur le peu d'empressement que met la « plus vieille démocratie du monde » à mériter sa réputation vis-à-vis des femmes, et a relevé, avec une discrète satisfaction, que la Belgique était en avance sur elle à ce point de vue... M. Motta, « féministe aussi déterminé que Mlle Gourd elle-même » (c'est le journal *la Suisse* qui parle), s'est, dans sa réponse, déclaré partisan convaincu du vote des femmes, dont le triomphe en Suisse n'est pour lui qu'une question de temps. Pour nous aussi. Seulement, ce laps de temps, nous estimons nécessaire de travailler de toutes nos forces à l'abréger le plus possible, tandis que M. Motta attend paisiblement et sans impatience que sonne l'heure fatidique...

M. Pelzer a ajouté, pour étayer son allusion, dont nous lui sommes très reconnaissantes, qu'en Belgique le suffrage féminin vient de si bien fonctionner, lors des élections municipales de l'autre dimanche, que tous les partis en sont enchantés. Et c'est positif que notre revendication a accompli, une fois réalisée, ce miracle de mettre tout le monde de bonne humeur! D'après le correspondant du *Journal de Genève*, les partis de droite, les partis bourgeois, donc libéral et catholique, en ont surtout bénéficié ; d'après des journaux socialistes, les cléricaux ont reculé sur leurs positions précédentes et perdu des sièges dans les grosses communes industrielles... A qui entendre? Tout simplement à la voix du bon sens : le vote des femmes n'est ni réactionnaire ni bolchévique, ni uniquement rouge ou exclusivement noir. Il est nuancé comme les opinions politiques de chaque individu, quel que soit son sexe; il ne changera pas la balance des partis et ne fera pas pencher l'équilibre politique plus à droite qu'à gauche ou inversément. Ceux qui spéculent sur sa valeur d'augmentation de telle ou telle tendance font œuvre de dupe, parce qu'ils ne font pas uniquement œuvre de justice.

Tous les détails, d'ailleurs, qui nous parviennent de Belgique sur cette première participation des femmes à la vie politique — régulièrement organisée, s'entend! car on ne saurait oublier leur rôle et leur courage vis-à-vis des autorités étrangères durant l'occupation allemande! — nous prouvent que tout s'est passé pour le mieux, avec le plus grand calme et la plus parfaite dignité. Un témoin oculaire qui nous narrait ses impressions ne tarissait pas d'éloges. On a beaucoup cité l'épisode de la reine Elisabeth allant tout simplement voter au bureau électoral de l'école de la rue des Douze-Apôtres, prenant rang parmi les autres électrices, et déposant calmement son bulletin à l'appel de son nom en refusant tout droit de préséance. On a relevé la fraternité démocratique à la porte des lieux de vote des limousines de quarante chevaux et des voitures à bras des marchandes de salades. On a vu des religieuses escortant des malades, des mères de famille avec leurs enfants, des couples bras dessus-dessus. La vie de famille ne semble pas en avoir été détruite. Naturellement, on a raconté des histoires de femmes apeurées, empêtrées, demandant conseil à tous les passants, noircissant leur bulletin de vote en public par crainte du mystère de l'isoloir... mais n'oublions pas que le vote est obligatoire en Belgique, et que bien des hommes, forcés d'aller voter pour la première fois de leur vie, commettraient sans doute des bévues analogues.

Quant aux élues aux Conseils communaux, tous les noms ne nous sont pas encore parvenus. Nous pouvons cependant annoncer à nos lecteurs que Mme Jane Brigode, présidente de la Fédération belge des Sociétés suffragistes, a passé en fort bon rang pour Bruxelles, le parti libéral auquel elle se rattachait lui ayant fait la quatrième place sur sa liste. Toutes nos félicitations pour ce succès si bien mérité.

En Grèce, enfin, le Congrès féministe dont nous avons annoncé l'ouverture a poursuivi ses travaux, dont nous aurons sans doute l'occasion de reparler. La présidente, Mme Parren, a été décorée par la reine. Mais ce qui vaut mieux encore, c'est le rapport déposé par la Commission parlementaire chargée d'étudier la revision de la Constitution, et qui demande les droits

politiques égaux pour les femmes et pour les hommes. Certainement, les femmes voteront à Athènes plus vite qu'à Berne. Il est vrai que c'est la patrie de la déesse aux yeux pers, déesse de la raison et de la sagesse... E. Gd.

Le Suffrage Féminin au Grand Conseil vaudois

Les séances de notre Grand Conseil des 2 et 3 mai 1921 resteront célèbres dans nos annales, et nous n'oublierons jamais les impressions vécues ces jours-là, pendant que nos députés discutaient de nos droits et de la légitimité de nos revendications. Comme il fallait s'y attendre, une incompréhension totale de la question, ainsi que des besoins et de la situation de la femme dans notre société moderne, s'y est révélée, le mépris séculaire du sexe fort pour le sexe faible, l'ingratitude et l'égoïsme de celui-là à l'égard de celui-ci y ont été clairement exprimés.

Malgré cela, nous sommes heureuses et reconnaissantes que ce débat ait eu lieu, un débat tel que nous le souhaitions, large, approfondi, auquel ont été consacrés l'après-midi du lundi 2 mai et la matinée du mardi 3 mai, où toutes les opinions se sont fait entendre, où se sont révélés à nous de nombreux partisans dont les paroles nobles et élevées ont été pour nous une force et un réconfort. Et il est impossible que tout ce qui a été dit en faveur de la femme, au cours de cette longue discussion, ne porte pas des fruits un jour ou l'autre.

Alors que se fondait, il y a 14 ans, notre Association vaudoise pour le Suffrage féminin, nous ne nous imaginions pas qu'en 1921 déjà notre parlement s'occuperait de nous et qu'il se trouverait dans son enceinte 15 députés de tous les partis pour réclamer la place qui nous est due dans la société, et 53 pour voter pour nous. Quatre députés seulement ont eu le courage de demander que la femme vaudoise reste mineure éternellement, n'ayant que des devoirs à remplir, sans en posséder le corrélatif indispensable : les droits d'un être libre et conscient.

Ces séances ont donc posé un premier jalon sur la route qui, d'étape en étape, au travers de bien des difficultés — nous le savons, certes ! — nous conduira un jour — nous le savons tout aussi certainement — au but que nous poursuivons inlassablement.

En 1917, MM. Anton Suter et consorts avaient déposé une motion réclamant pour les femmes, dans le domaine cantonal et communal, un droit de suffrage égal à celui des hommes. La Commission qui examina cette motion renvoya celle-ci au Conseil d'Etat avec recommandation. En novembre 1920 paraissait le rapport du Conseil d'Etat sur cette question. La Commission chargée de l'étudier présenta un rapport de minorité de M. Naine, aussi féministe que la motion Suter, et un rapport de majorité proposant de donner simplement acte au Conseil d'Etat de son rapport et de sa promesse « de se prêter de tout son cœur et de toutes ses forces à l'accélération de ce progrès. »

M. L. Bonnard, avocat à Nyon, président de la Commission, ajouta au cours du débat, qu'il serait équitable de permettre au moins aux femmes de prendre part à l'élection des tribunaux de prud'hommes, et qu'une règle de droit naturel était à la base de la discussion : le droit de la femme à l'individualité, droit égal à celui de l'homme.

Les feux furent ouverts par M. Oulevay (Grandcour), qui, parlant en son nom et au nom des femmes anti-suffragistes, fit remarquer que la majorité des Vaudoises ne tenaient pas à leurs droits politiques : excellente raison, paraît-il, pour les leur refuser. Ce côté de la question fut repris par tous les orateurs anti-féministes, et nous aimerions savoir si beaucoup de juristes et d'autres gens partagent l'opinion de M. Schopfer, avocat, que « la question de justice ne se pose pas ici puisqu'une infime minorité de femmes seulement demande le droit de suffrage. » On irait loin avec une pareille argumentation ! La révision du procès Dreyfus a dû être une énigme pour M. Schopfer et une injustice à ses yeux, puisqu'elle n'était réclamée, — au nom de la justice — que par une infime minorité de Français.

Par contre, nous trouvons fort intéressante la façon dont M. Naine réduit à néant cette objection. D'un côté, dit-il, on craint que le suffrage féminin n'entraîne un bouleversement social des plus dangereux, et de l'autre on invoque, pour refuser le droit de suffrage aux femmes, le fait que toutes ne le désirent pas. L'innovation sera bien moins grosse de conséquences, pense-t-il, si, au début, seules quelques femmes se servent de leurs droits : elles ménageront ainsi une lente transition et le nouvel ordre de choses s'instaurera sans heurt ni secousse. M. Guillard (Bex), qui se plaçait, lui, sur le terrain de l'équité, répondit spirituellement à cette objection en disant que l'on ouvre la porte de la prison sans consulter le détenu.

Il va sans dire que nous entendîmes répéter toute la kyrielle des vieux clichés trop connus pour que nous nous y arrêtions et qui font sourire tout homme sérieux : ruine de la société, relâchement des liens familiaux (MM. Rigatti et Naine croient au contraire que le suffrage féminin affermira la famille), foyers abandonnés, perte de la grâce féminine au milieu des horreurs de la politique, avènement du bolchévisme, etc., etc.

Nous nous en voudrions pourtant de ne pas relever quelques-unes des déclarations de nos anti-féministes.

Dr M. de Félice, avocat, très « ancien régime » : il n'est pas une loi dont les femmes aient à se plaindre ; — l'intérêt de la race et du pays prime tout, et le principe posé par le Christ et St-Paul est conforme à la loi de l'humanité et à la loi de la division du travail ; — un fils élevé sur les genoux d'une mère chrétienne ne peut admettre ce germe de désagrégation sociale ; — les femmes ont une tâche assez lourde avec les devoirs qui leur incombent et il ne serait pas équitable de les charger du poids de leurs droits (quelle touchante sollicitude !) ; — en fait de progrès démocratiques, notre canton ne peut plus rien accomplir ; chez nous la démocratie s'est haussée à un degré de puissance absolue et incontestée, en allant plus loin, nous courrions le danger de sombrer pour avoir poussé à l'absurde les conséquences d'un principe, et il nous arriverait même aventure qu'à certaine grenouille de la fable ; — enfin, le droit de vote est chez nous la propriété de tous les milieux sociaux, de toutes les classes de la population, nul n'en est privé, sauf les pensionnaires de la maison d'aliénés et du pénitencier. Ici nous nous arrêtons une seconde pour demander à M. de Félice un renseignement que, dans la chaleur de son discours, il a omis de nous donner et que nous lui serions reconnaissantes de nous fournir : dans lequel de ces deux établissements d'Etat la femme vaudoise reçoit-elle le vivre et le couvert ?

Quant à M. Vallotton-Warnery, avocat à Morges, parlant des nombreux pays à S. F., il forme des vœux en faveur de la politiqde des femmes court-vêtues de la Patagonie et des îles de l'Océan pacifique (?).

Evoquons encore le tableau pittoresque brossé par M. Schopfer qui, songeant avec angoisse au temps où la femme député sera appelée à siéger aux séances du Grand Conseil, voit déjà, dans sa fertile imagination, toutes les routes du canton sillonnées des caravanes de véhicules emmenant loin du toit